



RELEVÉ DES DÉCISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2025
À 20H30 À BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de membres :

En exercice : 42 élus

Présents : 31 élus

Votants : 36 élus

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, le Conseil Communautaire s'est réuni à Baillet-en-France, salle des fêtes, en séance publique avec retransmission différé des débats sur le site internet de l'EPCI, sur la convocation qui a été adressée à ses membres le trois avril deux mille vingt-cinq.

Secrétaire de séance : Michel MANSOUX

Etaient présents : (31) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN représenté par Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Jacques FÉRON, Véronique MAGNIER, Olivier DUPONT, Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (5) Delphine DRAPEAU donne pouvoir à Jean-Marie BONTEMPS, Michel ZEPPEFELD donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Valérie LECOMTE donne pouvoir à Hugues BRISSAUD, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT.

Absents : (6) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Sylvie LOMBARDI, Fabrice DUFOUR.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

2025-02 : Sollicitation de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Conseil Départemental du Val d'Oise pour le projet de « Maîtrise des accès aux chemins ruraux/agricoles, en vue de lutter contre les dépôts sauvages sur au moins 7 communes-membres du territoire intercommunal » ;

2025-04 : Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise « Restauration et valorisation de chemins de randonnée inscrits au PDIPR » - Restauration du Chemin PDIPR allant de Maffliers à Villaines-sous-Bois ;

2025-05 : Sollicitation d'une subvention au titre de l'appel à projet DSIL, sur la priorité 3 « Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité » pour le déploiement du plan vélo de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France ;

2025-06 : Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études CECOS pour la création d'un nouveau parking paysager à Villaines sous-Bois ;

2025-07 : Signature des documents nécessaires à l'acquisition de la parcelle cadastrée n°A504 appartenant à la commune de Villiers-le-Sec et des autorisations d'urbanisme (permis d'aménagement et de construire) en vue de la construction de l'aire logistique mutualisée des services techniques de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.

DÉCISIONS DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION

2025-01 : Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études CECOS, pour la création des accès sur le programme du Tiers Lieu depuis la RD 909 et le « chemin de la Halte de Villaines » à Villaines-sous-Bois ;

2025-02 : Signature du devis proposé par la société ACR, pour la réalisation de travaux d'aménagement du 1er étage de la bibliothèque de Viarmes pour l'Office du Tourisme Communautaire ;

2025-03 : Signature d'un contrat de mission de maîtrise d'œuvre avec l'agence d'architecture DUFAY ARCHITECTES pour l'aménagement des tours n°1, 2 et 3 en régie, loges et sanitaire, la consolidation et la réfection des remparts entre les tours 1 et 2, la réfection du tronçon de voirie carrossable, l'arrosage automatique et les reprises des murs de clôtures.

DÉCISIONS DE LA 2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE AUX RESSOURCES HUMAINES ET AUX AFFAIRES SOCIALES ET FAMILIALES

2025-01 : Signature d'une convention de stage en immersion d'une stagiaire du « Centre Belle Alliance », à la bibliothèque intercommunale de Luzarches.

DÉCISIONS DU 7^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU PATRIMOINE ET DES BÂTIMENTS

2025-01 : Signature d'un contrat de mission géotechnique G2AVP et Mission G5 – Gestion des eaux pluviales avec la société FONDASOL, pour la réalisation de la construction de l'aire logistique des services techniques de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France ;

2025-02 : Signature de la convention annuelle et du devis de vérification et entretien des moyens de secours des locaux des bibliothèques sur le territoire de la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France, avec la société AASI ;

2025-03 : Signature de la convention annuelle et du devis de vérification et entretien des moyens de secours des locaux du Domaine de la Motte à Luzarches (95270), avec la société AASI ;

2025-04 : Signature de la convention annuelle et du devis de vérification et entretien des moyens de secours des locaux de la Gendarmerie 1 route de Chantilly à Asnières-sur-Oise (95270), avec la société AASI.

DÉCISIONS DU 8^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DU PCAET ET DE LA CULTURE

2025-01 : Signature du devis et du contrat de l'association GINGKO BILOBA pour la cession d'un spectacle à destination du public scolaire ;

2025-02 : Signature du devis et du contrat de l'association DEBOUT SUR LE CHAMEAU ! pour la session d'un spectacle à la bibliothèque intercommunale de Luzarches.

DÉCISIONS DU 9^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ À L'ENVIRONNEMENT, À LA GÉMAPI, AUX AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET AUX TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS

2025-01 : Signature de devis avec la société A3D géomètres pour la réalisation de plans topographiques et de plans de bornage sur les parcelles U 42 et U 43 à Luzarches et C 115 et C 116 à Viarmes en vue de l'aménagement de terrains familiaux locatifs ;

2025-02 : Signature de devis avec la société CSF géomètre, représentée par M. Fouzi SMAILI, pour la réalisation de relevés topographiques et de plans de bornage sur les parcelles ZD 270 et ZD 268 à Baillet en France en vue de l'implantation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.

FINANCES

1- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 DU BUDGET PRINCIPAL ET DE SES BUDGETS ANNEXES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les Comptes Financiers Unique 2024 pour le budget principal et ses budgets annexes,
ARRÊTE pour 2024, les CFU de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France comme suit :

1/ Pour le budget principal de la C3PF, l'exécution 2024 du budget principal est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	12 613 084,82	12 444 284,96	168 799,86
Fonctionnement	10 218 581,00	9 628 297,63	590 283,37
Investissement	2 394 503,82	2 815 987,33	-421 483,51

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Section	Reprise des résultats au 31/12/N-1 (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat cumulé au 31/12/N (en €)	Solde Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture au 31/12/N (en €)
Total	3 032 888,31	168 799,86	3 201 688,17	87 593,73	3 289 281,90
Fonctionnement	2 108 028,57	590 283,37	2 698 311,94		2 698 311,94
Investissement	924 859,74	-421 483,51	503 376,23	87 593,73	590 969,96

2/ Pour le budget annexe **GENDARMERIE**, l'exécution 2024 du budget principal est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	716 900,10	400 545,66	316 354,44
Fonctionnement	460 800,12	150 270,66	310 529,46
Investissement	256 099,98	250 275,00	5 824,98

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Section	Reprise des résultats au 31/12/N-1 (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat cumulé au 31/12/N (en €)	Solde Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture au 31/12/N (en €)
Total	-212 426,99	316 354,44	103 927,45	-3 875,00	100 052,45
Fonctionnement	18 321,39	310 529,46	328 850,85		328 850,85
Investissement	-230 748,38	5 824,88	-224 923,50	-3 875,00	-228 798,50

3/ Pour le budget annexe **MORANTIN**, l'exécution 2024 du budget principal est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	762 922,69	601 680,80	161 241,89
Fonctionnement	652 624,40	320 529,73	332 094,67
Investissement	110 298,29	281 151,07	-170 852,78

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Section	Reprise des résultats au 31/12/N-1 (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat cumulé au 31/12/N (en €)	Solde Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture au 31/12/N (en €)
Total	887 930,15	161 241,89	1 049 172,04	-10 980,00	1 038 192,04
Fonctionnement	895 490,68	332 094,67	1 227 585,35		1 227 585,35
Investissement	-7 560,53	-170 852,78	-178 413,31	-10 980,00	-189 393,31

4/ Pour le budget annexe **PA ORME**, l'exécution 2024 du budget principal est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	920 506,77	1 046 541,53	-126 034,76
Fonctionnement	623 642,05	422 899,48	200 742,57

Investissement	296 864,72	623 642,05	-326 777,33
-----------------------	------------	------------	-------------

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Section	Reprise des résultats au 31/12/N-1 (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat cumulé au 31/12/N (en €)	Solde Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture au 31/12/N (en €)
Total	598 869,36	-126 034,76	472 834,60	0,00	472 834,60
Fonctionnement	171 728,70	200 742,57	372 471,27		372 471,27
Investissement	427 140,66	-326 777,33	100 363,33	0,00	100 363,33

5/ Pour le budget annexe **TOURISME**, l'exécution 2024 du budget principal est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	373 588,94	342 073,43	31 515,51
Fonctionnement	373 588,94	306 547,13	67 041,81
Investissement	0,00	35 526,30	-35 526,30

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Section	Reprise des résultats au 31/12/N-1 (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat cumulé au 31/12/N (en €)	Solde Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture au 31/12/N (en €)
Total	134 732,50	31 515,51	166 248,01	-37 125,20	129 122,81
Fonctionnement	102 851,00	67 041,81	169 892,81		169 892,81
Investissement	31 881,50	-35 526,30	-3 644,80	-37 125,20	-40 770,00

6/ Pour le budget annexe **TIERS LIEU INCLUSIF**, l'exécution 2024 du budget principal est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	796 658,73	194 862,25	601 796,48
Fonctionnement	0,73	7 993,32	-7 992,59
Investissement	796 658,00	186 868,93	609 789,07

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Section	Reprise des résultats au 31/12/N-1 (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat cumulé au 31/12/N (en €)	Solde Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture au 31/12/N (en €)
Total	-54 787,00	601 796,48	547 009,48	4 354 600,00	4 901 609,48
Fonctionnement	702 623,00	-7 992,59	694 630,41		694 630,41
Investissement	-757 410,00	609 789,07	-147 620,93	4 354 600,00	4 206 979,07

D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2024, en vue de leur transmission au contrôle de légalité.

Monsieur Patrice ROBIN, Président de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France ne prend pas part au vote. Il sort de la salle et la présidence est assurée par Monsieur Claude KRIEGER.

2- AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL CARNELLE PAYS-DE-FRANCE ET DE SES BUDGETS ANNEXES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AFFECTE les résultats 2024 comme suit :

1/ Pour le budget principal de la C3PF, l'affectation du résultat 2024 du budget principal est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A/ Résultat de l'exercice 2024	590 283,37 €
B/ Résultat reporté au 31/12/2023	2 108 028,57 €
Résultat de clôture cumulé au 31/12/2024 = A+B	2 698 311,94 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D/ Résultat de l'exercice 2024	-421 483,51 €
E/ Résultat reporté au 31/12/2023	924 859,74 €
F/ Résultat de clôture cumulé au 31/12/2024 = D+E (hors Reste A Réaliser)	503 376,23 €
Solde des RAR	87 593,73 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Report d'investissement (R-001)	503 376,23 €
Affectation des excédents de fonctionnement capitalisés (R-1068)	300 000,00 €
Report en fonctionnement (R-002)	2 398 311,94 €

2/ Pour le budget annexe de la GENDARMERIE, l'affectation du résultat 2024 du budget annexe est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A/ Résultat de l'exercice 2024	310 529,46 €
B/ Résultat reporté au 31/12/2023	18 321,39 €
Résultat de clôture cumulé au 31/12/2024 = A+B	328 850,85 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D/ Résultat de l'exercice 2024	5 824,88 €
E/ Résultat reporté au 31/12/2023	-230 748,38 €
F/ Résultat de clôture cumulé au 31/12/2024 = D+E (hors Reste A Réaliser)	-224 923,50 €
Solde des RAR	-3 875,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Report d'investissement (D-001)	-224 923,50 €
Affectation des excédents de fonctionnement capitalisés (R-1068)	228 798,50 €
Report en fonctionnement (R-002)	100 052,35 €

3/ Pour le budget annexe MORANTIN, l'affectation du résultat 2024 du budget annexe est arrêté comme suit :

A/ Résultat de l'exercice 2024	332 094,67 €
B/ Résultat reporté au 31/12/2023	895 490,68 €
Résultat de clôture cumulé au 31/12/2024 = A+B	1 227 585,35 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D/ Résultat de l'exercice 2024	-170 852,78 €
E/ Résultat reporté au 31/12/2023	-7 560,53 €
F/ Résultat de clôture cumulé au 31/12/2024 = D+E (hors Reste A Réaliser)	-178 413,31 €
Solde des RAR	-10 980,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Report d'investissement (D-001)	-178 413,31 €
Affectation des excédents de fonctionnement capitalisés (R-1068)	189 393,31 €
Report en fonctionnement (R-002)	1 038 192,04 €

4/ Pour le budget annexe du PA DE L'ORME, l'affectation du résultat 2024 du budget annexe est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A/ Résultat de l'exercice 2024	200 742,57 €
B/ Résultat reporté au 31/12/2023	171 728,70 €
Résultat de clôture cumulé au 31/12/2024 = A+B	372 471,27 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D/ Résultat de l'exercice 2024	-326 777,33 €

E/ Résultat reporté au 31/12/2023	427 140,66 €
F/ Résultat de clôture cumulé au 31/12/2024 = D+E (hors Reste A Réaliser)	100 363,33 €
Solde des RAR	/
AFFECTATION DU RESULTAT	
Report d'investissement (R-001)	100 363,33 €
Affectation des excédents de fonctionnement capitalisés (R-1068)	/
Report en fonctionnement (R-002)	372 471,27 €

5/ Pour le budget annexe du **TOURISME**, l'affectation du résultat 2024 du budget annexe est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A/ Résultat de l'exercice 2024	67 041,81 €
B/ Résultat reporté au 31/12/2023	102 851,00 €
Résultat de clôture cumulé au 31/12/2024 = A+B	169 892,81 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D/ Résultat de l'exercice 2024	-35 526,30 €
E/ Résultat reporté au 31/12/2023	31 881,50 €
F/ Résultat de clôture cumulé au 31/12/2024 = D+E (hors Reste A Réaliser)	-3 644,80 €
Solde des RAR	-37 125,20 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Report d'investissement (R-001)	-3 644,80 €
Affectation des excédents de fonctionnement capitalisés (R-1068)	40 770,00 €
Report en fonctionnement (R-002)	129 122,81 €

6/ Pour le budget annexe du **TIERS LIEU**, l'affectation du résultat 2024 du budget annexe est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A/ Résultat de l'exercice 2024	-7 992,59 €
B/ Résultat reporté au 31/12/2023	702 623,00 €
Résultat de clôture cumulé au 31/12/2024 = A+B	694 630,41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D/ Résultat de l'exercice 2024	609 789,07 €
E/ Résultat reporté au 31/12/2023	-757 410,00 €
F/ Résultat de clôture cumulé au 31/12/2024 = D+E (hors Reste A Réaliser)	-147 620,93 €
Solde des RAR	4 354 600,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Report d'investissement (D-001)	-147 620,93 €
Affectation des excédents de fonctionnement capitalisés (R-1068)	/
Report en fonctionnement (R-002)	694 630,41 €

3- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE les taux 2025 des taxes additionnelles directes locales comme suit :

Taxes locales	Taux 2025	Taux 2024	Taux 2023
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres	2.09%	2.09%	2.09%
Taxe foncière bâti	3.21%	3.21%	3.21%
Taxe foncière non bâti	18.88%	18.88%	18.88%
Cotisation foncière des entreprises additionnelle	3.88%	3.88%	3.88%
Cotisation foncière des entreprises de zone (FPZ)	20.81%	20.81%	20.81%

4- VOTE DES TAUX 2025 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGÈRES POUR LES NEUF COMMUNES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE POUR LESQUELLES LA C3PF ADHÈRE AU SYNDICAT TRIOR

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les taux suivants de TEOM sur la zone correspondant au territoire de chaque commune comme suit :

	Taux 2025	Taux voté pour mémoire 2024	Taux 2023 voté pour mémoire
ASNIÈRES-SUR-OISE	10,08 %	9,88 %	9.32%
BAILLET-EN-FRANCE	8,05 %	8,27 %	7.86%
BELLOY-EN-FRANCE	9,54 %	9,96 %	9.94%
MAFFLIERS	9,05 %	9,65 %	8.82%
MONTSOULT	9,41 %	9,46 %	8.98%
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	10,91 %	11,06 %	10.32%
SEUGY	10,29 %	10,34 %	9.46%
VIARMES	10,80 %	10,89 %	10.70%
VILLAINES-SOUS-BOIS	8,27 %	8,74 %	7.89%

5- VOTE DU TAUX 2025 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGÈRES POUR LES DIX COMMUNES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE POUR LESQUELLES LA C3PF ADHÈRE AU SYNDICAT SIGIDURS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le taux de T.E.O.M à 7.62 % pour l'année 2025.

6- VOTE DE LA TAXE 2025 POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 34 voix pour et 2 abstentions :

FIXE le produit nécessaire au financement de la compétence GÉMAPI pour l'exercice 2025 à **environ 368 991,57 €**,

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération notamment la notification aux services fiscaux chargés de répartir le produit attendu entre les contribuables éligibles.

7- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2025 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le budget de la C3PF comme suit par chapitre budgétaire :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2025	11 846 938,00 €	9 768 077,06 €
Report du résultat 2024 (002)		2 398 311,94 €
Total Section de Fonctionnement	11 846 938,00 €	12 166 389,00 €
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du budget 2025	4 221 810,72 €	3 630 840,76 €
Restes à Réaliser 2024	731 724,28 €	819 318,01
Report du résultat 2024 (001)		503 376,23
Total Section d'Investissement	4 953 535,00 €	4 953 535,00 €
TOTAL BUDGET	16 800 473,00 €	17 119 924,00 €

AUTORISE conformément aux dispositions prévues dans le Règlement Budgétaire et Financier, l'exécutif à procéder à des virements de chapitre à chapitre en section d'investissement et de fonctionnement (en dehors des dépenses de personnel) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

8- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE GENDARMERIE 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le budget annexe Gendarmerie comme suit par chapitre :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2025	491 703,00 €	391 650,65 €
Report du résultat 2024 (002)		100 052,35 €
Total Section de Fonctionnement	491 703,00 €	491 703,00 €
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du budget 2025	367 375,10 €	596 173,60 €
Restes à Réaliser 2024	3 875,00 €	0,00
Report du résultat 2024 (001)	224 923,50 €	0,00
Total Section d'Investissement	596 173,60 €	596 173,60 €
TOTAL BUDGET	1 087 876,60 €	1 087 876,60 €

AUTORISE conformément aux dispositions prévues dans le Règlement Budgétaire et Financier, l'exécutif à procéder à des virements de chapitres à chapitres en section d'investissement et de fonctionnement (en dehors des dépenses de personnel) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

9- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE MORANTIN 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le budget annexe Morantin comme suit par chapitre budgétaire :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2025	878 823,99 €	587 814,00 €
Report du résultat 2024 (002)		1 038 192,04 €
Total Section de Fonctionnement	878 823,99 €	1 626 006,04 €
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du budget 2025	522 179,00 €	711 572,31 €
Restes à Réaliser 2024	10 980,00 €	
Report du résultat 2024 (001)	178 413,31 €	
Total Section d'Investissement	711 572,31 €	711 572,31 €
TOTAL BUDGET	1 590 396,30 €	2 337 578,35 €

10- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le budget annexe PA Orme comme suit par chapitre :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2025	428 077,00 €	192 533,00 €
Report du résultat 2024 (002)		372 471,27 €
Total Section de Fonctionnement	428 077,00 €	565 004,27 €
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du budget 2025	192 533,00 €	109 627,00 €
Restes à Réaliser 2024		
Report du résultat 2024 (001)		100 363,33
Total Section d'Investissement	192 533,00 €	209 990,33 €
TOTAL BUDGET	620 610,00 €	774 994,60 €

AUTORISE conformément aux dispositions prévues dans le Règlement Budgétaire et Financier, l'exécutif à procéder à des virements de chapitres à chapitres en section d'investissement et de fonctionnement (en dehors des dépenses de personnel) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

11- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE TOURISME 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 35 voix pour et 1 abstention :

VOTE le budget annexe Tourisme comme suit par chapitre :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2025	553 103,00 €	423 980,19 €
Report du résultat 2024 (002)		129 122,81 €
Total Section de Fonctionnement	553 103,00 €	553 103,00 €
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du budget 2025	41 010,50 €	81 780,50 €
Restes à Réaliser 2024	106 621,70 €	69 496,50
Report du résultat 2024 (001)	3 644,80 €	0,00
Total Section d'Investissement	151 277,00 €	151 277,00 €
TOTAL BUDGET	704 380,00 €	704 380,00 €

AUTORISE conformément aux dispositions prévues dans le Règlement Budgétaire et Financier, l'exécutif à procéder à des virements de chapitre à chapitre en section d'investissement et de fonctionnement (en dehors des dépenses de personnel) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

12- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE TIERS LIEU INCLUSIF 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le budget annexe Tiers lieu inclusif comme suit par chapitre :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2025	25 010,00 €	0,00 €
Report du résultat 2024 (002)		694 630,41 €
Total Section de Fonctionnement	25 010,00 €	694 630,41 €
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du budget 2025	1 454 000,00 €	0,00 €
Restes à Réaliser 2024	10 400,00 €	4 365 000,00
Report du résultat 2024 (001)	147 620,93 €	0,00
Total Section d'Investissement	1 612 020,93 €	4 365 000,00 €
TOTAL BUDGET	1 637 030,93 €	5 059 630,41 €

13-AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – DOMAINE DE LA MOTTE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de l'autorisation de programme initiale – Domaine de la Motte et de voter les crédits de paiements comme suit :

Montant total de l'AP	Modification de l'AP	Nouveau montant de l'AP en 2025	CP 2021 - 2022 - 2023	CP réalisés 2024	CP 2025	CP 2026
3 679 919,00	63 380,00	3 743 299,00	2 580 573,00	85 410,00	971 236,00	106 080,00

14-AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – TRAVAUX DE VOIRIE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

D'APPROUVER la modification de l'autorisation de programme initiale et de voter les crédits de paiements « travaux de voirie » comme suit :

Montant total de l'AP	CP 2021 - 2022 - 2023	CP réalisés 2024	CP 2025	CP 2026
1 650 509,00	654 788,83	235 520,41	399 854,00	360 345,00

15-AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – VIDÉOPROTECTION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de l'autorisation de programme initiale et de voter les crédits de paiements « vidéoprotection » comme suit :

Montant total de l'AP	CP 2021 - 2022 - 2023	CP réalisés 2024	CP 2025	CP 2026
3 524 345,00	910 707,25	253 357,94	1 210 884,00	1 149 395,00

16- AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – AIRES D'ACCUEIL ET TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de l'autorisation de programme initiale et de voter les crédits de paiements « Aires d'Accueil Gens du Voyage » comme suit :

Montant total de l'AP	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026
2 366 074,00	22 116,00	0,00	411 001,00	1 932 957,00

17- AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – TRAVAUX DIVERS D'ISOLATION THERMIQUE ET D'ÉTANCHÉITÉ VILLAGE MORANTIN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de l'autorisation de programme initiale et de voter les crédits de paiements « travaux divers d'isolation thermique et d'étanchéité Village Morantin » comme suit :

Montant total de l'AP	Modification de l'AP	Nouveau Montant de l'AP en 2025	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026
1 274 520,00	-356 260,00	918 260,00	17 500,00	1 349,00	165 000,00	734 411,00

18- AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – TIERS-LIEU INCLUSIF

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE :

- De prolonger l'AP jusque 2027,
- La modification de l'autorisation de programme initiale et de voter les crédits de paiements « tiers-lieu inclusif » comme suit :

Montant total de l'AP	Modification de l'AP	Montant de la nouvelle AP	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
7 692 049,00	1 609 234,00	9 301 283,00	773 331,50	186 868,93	1 464 400,00	6 000 000,00	876 682,57

19- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES RELEVANT DU BUDGET PRINCIPAL C3PF 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE une subvention aux organismes suivants pour l'année 2025 au budget C3PF :

- La Bibliothèque de Chaumontel : 1 750 euros
- La Bibliothèque de Belloy-en-France : 1 750 euros
- Fondation Royaumont pour la gratuité d'accès aux habitants de la Communauté de communes à l'abbaye de Royaumont : 15 000 euros
- Dans tous les sens : 3 000 €

- ONF : 11 170 €
- CEEVO : 1 743€

20- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DU BUDGET ANNEXE TOURISME 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE une subvention aux associations suivantes pour l'année 2025 au budget annexe Tourisme :

- L'association Office de tourisme communautaire : 125 000 €
- Anim' Asnières / Les Médiévales d'Asnières : 8 000 €

21- VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET DU CIAS CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE une subvention d'équilibre du budget principal C3PF au budget du CIAS de **370 000 €**.

22- PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT DU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE PAR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la prise en charge du déficit du Budget Annexe GENDARMERIE 2025 par le Budget Principal C3PF 2025 pour un montant de 186 850,00 €.

23- TRANSFERT EXCÉDENT DU BUDGET ANNEXE MORANTIN VERS LE BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

TRANSFÈRE la somme de 75 000 euros du Budget Annexe MORANTIN (2025) au Budget Principal C3PF (exercice 2025).

24- REPRISE DE SUBVENTION SUR LE BUDGET C3PF

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Comptable du Service de Gestion Comptable de Garges-Lès-Gonesse de :

- procéder à la régularisation via le compte 1068 (débit)
- d'apurer les comptes qui n'aurait jamais dû être mouvementé pour les montant des transferts qui n'auraient pas dû être réalisés, comme suit :

N° de compte	Montant
13911	4 079,33 €
13912	116 778,60 €
13913	50 760,60 €

25- VERSEMENT DES EXCÉDENTS DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE les excédents de fonctionnement du Budget Annexe PA de l'ORME 2025 au Budget Principal C3PF 2025, pour un montant de 186 850,00 €.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE/ COMMANDE PUBLIQUE

26- MODIFICATION D'UN REPRÉSENTANT ÉLU AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ÉLIT Mme Véronique MAGNIER nouvelle conseillère au sein du Conseil d'Administration du CIAS Carnelle Pays-de-France, à la place de M. Jacques ALATI,

COMPTE 13 membres élus de l'EPCI, tels que désignés ci-dessous :

- CHRISTIANE AKNOUCHE
- VALERIE LECOMTE
- SYLVAIN PRACHE
- JEAN-MARIE BONTEMPS
- CYRIL DIARRA

- ANNICK DESBOURGET
- CHANTAL ROMAND
- GILBERT MAUGAN
- NATHALIE DESLISLE-TESSIER
- NATHALIE BENYAHIA
- DELPHINE DRAPEAU
- SARAH BEHAGUE
- VERONIQUE MAGNIER

27- MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS ÉLUS DE LA C3PF AU SYNDICAT TRI OR

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la modification de la délibération n°2022/090 relative à la désignation des membres délégués pour le syndicat TRI OR, spécifiquement pour la commune de Montsault,

DÉSIGNE M. Patrice MERLET en qualité de membre suppléant au sein du syndicat TRI OR, en remplacement de M. Xavier GERARD,

ACTE la liste des membres actualisés du syndicat TRI OR comme suit :

Asnières-sur-Oise

Titulaires : Jonathan ALLONGE - Karen RIANDE

Suppléants : Sylvie PESLERBE - Sylvie WILLEMIN

Baillet-en-France

Titulaires : Claude BOUYSSOU - Jean-Claude DEBUYSSCHER

Suppléants : Vincent BRYCHE – Thomas RICHARD

Belloy-en-France

Titulaires : Jean-Claude TURBAN - Jérôme CHEVALLIER

Suppléants : Aline CARON - Alexis GRAF

Maffliers

Titulaires : Jean-Christophe MAZURIER - Martine VANEECKELOOT

Suppléants : Gérôme SALZARD - Lisa LUCHIER

Montsault

Titulaires : Silvio BIELLO - Gilles WECKMANN

Suppléants : Franck SITBON – **Patrice MERLET**

Saint-Martin-du-Tertre

Titulaires : Thierry PICHERY - Agnès DREUX

Suppléants : Bruno BARBOU - Christophe LAFOUGE

Seugy :

Titulaires : **Philippe MAGNIER** – Jacques ALATI

Suppléants : **Angèle BACCAN** – Patrick VINCENT

Viarmes :

Titulaires : Radia TIGHLIT - Sylvie BOCOBZA

Suppléants : Michèle FRAIOLI - Sophie BACQUET

Villaines-sous-Bois

Titulaires : Emmanuel FREIXO - Philippe DUPÉ

Suppléants : Charles MONTFORT - Michel DUMORTIER

28- ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS DE CONTROLE TECHNIQUE (CT) ET D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION (OPC), RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU TIERS-LIEU INCLUSIF À VILLAINES-SOUS-BOIS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SUIT la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, du 25 mars 2025, tel que mentionnée ci-dessus, et de désigner :

- la société **Alpha Contrôle (Trappes – 78190)**, en tant que titulaire du marché de CT pour un montant global et forfaitaire de 23 540 € HT soit 28 248€ TTC ;
- la société **OTCI (Rungis – 94150)** en tant que titulaire du marché d'OPC pour un montant global et forfaitaire de 76 380 € HT soit 91 656€ TTC.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes de ces 2 marchés publics de contrôle technique et d'ordonnancement, de pilotage et de coordination des travaux (OPC),

IMPUTE ces dépenses au budget du tiers-lieu.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

29- AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER TOUS LES ACTES NÉCESSAIRES À LA VENTE DU LOT 8 DU PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME, À VIARMES, AVEC LA SARL SYNERGIE PROTECTION INCENDIE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ABROGE la délibération n°2024/064, prise lors du conseil communautaire du 9 octobre 2024, qui autorisait la signature de tout acte de vente avec la SCI VESTA, sur le lot 8 du parc d'activités de l'Orme,

AUTORISE, le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette vente dont l'acte de vente authentique à venir avec la SARL Synergie Protection Incendie ou toute filiale qui lui serait rattachée et de réitérer la vente et signer tout document nécessaire à celle-ci au profit d'un crédit bailleur le cas échéant, pour un prix au m² de 110 € HT, soit un prix de vente négocié à 283 360 € HT, sans clause suspensive.

CULTURE

30- AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION MODIFIÉE DES LOCAUX APPARTENANT À LA COMMUNE D'ASNIÈRES-SUR-OISE EN VUE DE L'INSTALLATION DE LA BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 35 voix pour et 1 abstention :

APPROUVE la modification des termes de cette convention de mise à disposition à la C3PF des locaux voués à devenir la bibliothèque intercommunale, situé 17 rue Pierre Brossolette à Asnières-sur-Oise (95270), et ce, à titre gratuit avec une prise d'effet fixée au 1^{er} juillet 2025,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document nécessaire à son exécution et à organiser sa mise en œuvre.

PETITE ENFANCE

31- AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2025-2029 PROPOSÉE PAR LA CAF DU VAL D'OISE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale et tout document se rapportant à ce dossier,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération,

NOTIFIE cette convention signée au CIAS, aux communes-membres et aux acteurs du territoire concernés.

RESSOURCES HUMAINES

32- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AVEC LA CRÉATION DE 2 EMPLOIS D'ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la modification du tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents ainsi proposés :

TABLEAU DES EFFECTIFS - DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS AU 9 AVRIL 2025

	Date et n° de délibération portant création de l'emploi	CATEGORIE	POSTES OUVERTS		POURVUS					VACANTS		Tps Partiels	Variation
			dont TC	dont TNC	Postes pourvus	dont Titulaires	dont Non titulaires	dont TC	dont TNC	Poste vacant			
Directeur général d'établissement public		A	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	
EMPLOI FONCTIONNEL ADMINISTRATIF			1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	
Attaché Principal		A	1	0	0	0	0	0	0	1	0		
Attaché		A	3	0	3	2	1	3	0	0	0		
Rédacteur principal de 1ère classe		B	2	0	2	1	1	2	0	0	0		
Rédacteur principal de 2ème classe		B	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Rédacteur		B	1	0	1	0	1	1	0	0	0		
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		C	3	0	3	3	0	3	0	0	0		
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe		C	4	0	4	4	0	4	0	0	0		
Adjoint administratif territorial		C	4	0	4	3	1	4	0	0	0		
FILIERE ADMINISTRATIVE			18	0	17	13	4	17	0	1	0		
Technicien principal de 1ère classe		B	2	0	2	2	0	2	0	0	0		
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe		C	1	0	1	1	0	1	0	0	0		
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe		C	1	0	1	1	0	1	0	0	0		
Adjoint technique territorial		C	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Agent de maîtrise principal		C	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Agent de maîtrise		C	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
FILIERE TECHNIQUE			4	0	4	4	0	4	0	0	0		
Bibliothécaire territorial		A	2	0	2	2	0	2	0	0	0		
Assistant de conservation principal 1ère classe		B	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe		C	1	0	1	1	0	1	0	0	0		
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe		C	1	0	1	1	0	1	0	0	0		
Adjoint territorial du patrimoine		C	1	0	1	1	0	1	0	0	0		
FILIERE CULTURELLE			5	0	5	5	0	5	0	0	0		
EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS AU 09/04/2025			28	0	27	23	4	27	0	1	0		

TABLEAU DES EFFECTIFS NON PERMANENTS AU 09/04/2025								
	Date et n° de délibération portant création de l'emploi	CATEGORIE	VACANT	POURVU	Temps complet	Temps non complet	Durée hebdomadaire du poste en heure	Variation
FILIERE								
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché (contrat de projet "petites villes de demain") mutualisation à hauteur de 50% avec la ville de Viarmes		A		1	1		35h	
FILIERE CULTURELLE				2	0	2	0	2
Total nombre de postes non permanents au 09/04/2025			0	3	1	2	0	2

TABLEAU DES CONTRATS DE DROIT PRIVE								
	Date et n° de délibération portant création de l'emploi	CONTRAT	VACANT	POURVU	Temps complet	Tps non complet	Durée hebdomadaire du poste en heure	Variation
FILIERE ADMINISTRATIVE								
APPRENTI COMMUNICATION/ DEV ECO				2			Alternance	

DIT que les crédits nécessaires à ces rémunérations seront inscrits au budget principal aux chapitres et articles prévus à cet effet, **PREND** toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de
Communes Carnelle Pays-de-France
Patrice ROBIN